

Aux membres du Conseil des États

Berne, le 13 décembre 2019

## **16.077 Droit des sociétés proposition 2 / Contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables : promesse de retrait**

Mesdames les Conseillères aux États, Messieurs les Conseillers aux États,

Le mercredi 18 décembre, vous débattrez du contre-projet indirect à l'initiative pour des multinationales responsables. Comme le montre le large soutien à un contre-projet à notre initiative, le besoin d'agir est incontestable : il faut créer une base légale afin d'obliger les multinationales ayant un siège en Suisse à respecter les droits humains et les standards environnementaux.

Depuis deux ans, le comité d'initiative suit les débats parlementaires avec attention et s'est montré un interlocuteur fiable. Le contre-projet indirect tel que le recommande la majorité de votre Commission chargée de l'examen préalable prévoit une série de concessions importantes par rapport à notre initiative :

- À la différence des premières propositions, la loi s'appliquerait à environ la moitié seulement des multinationales (dès 500 collaborateurs/80 mio. de chiffre d'affaires/40 mio. de bilan).
- Le devoir de diligence raisonnable se limite aux standards en termes de droits humains et environnementaux que la Suisse a ratifiés.
- La responsabilité civile en dommages et intérêts a été plusieurs fois limitée : elle n'est applicable que si la maison mère n'a pas fait preuve de diligence et seulement dans le cas où elle a de réelles possibilités d'influence ; uniquement pour les atteintes « à la vie, à l'intégrité physique, ou à la propriété » ; elle se limite aux filiales au sens juridique et toute responsabilité pour des fournisseurs est strictement exclue.
- Les membres du conseil d'administration et de la direction profitent d'une exclusion de responsabilité.
- La Commission des affaires juridiques du Conseil des États accorde en outre un rôle prépondérant au Point de contact national (PCN) des Principes

directeurs de l'OCDE. Il faudrait obligatoirement passer par une procédure de conciliation confidentielle avant toute action en justice.

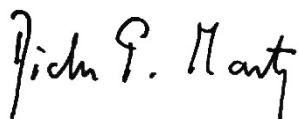
Le comité d'initiative note qu'en dépit de ces nombreuses concessions, le contre-projet obligerait les grandes multinationales à respecter les droits humains et les standards environnementaux les plus importants, et à devoir répondre des dommages en cas de violation grave. À son avis, une solution législative entrerait plus rapidement en vigueur que la mise en œuvre de l'initiative pour des multinationales responsables, et par conséquent les améliorations se feraient plus rapidement sentir pour les personnes concernées. Le comité d'initiative est donc prêt à se satisfaire du contre-projet.

**Par la présente, le comité d'initiative fait une promesse contraignante : si le contre-projet indirect de la majorité de la Commission des affaires juridiques du Conseil des États est adopté de manière définitive, l'initiative pour des multinationales responsables sera retirée (après adoption finale, retrait au sens de l'art. 73a al. 1<sup>er</sup> LDP).**

L'engagement au retrait de l'initiative n'est pas valable pour d'autres contre-projets qui n'ont pas pour conséquence de mener à ce que chaque multinationale qui se comporte aujourd'hui de manière peu responsable améliore réellement ses pratiques d'affaires. Cela concerne autant un contre-projet sans responsabilité civile explicite (minorité Hefti) qu'un contre-projet se concentrant quasi exclusivement sur le Reporting (minorité Rieder, « proposition du Conseil fédéral »). De même, nous ne pouvons pas accepter les autres minorités.

Au nom du comité d'initiative, nous vous remercions de votre prise en considération. Notre directrice Rahel Ruch (076 517 02 02 08) se tient à votre disposition en tout temps pour répondre à vos questions.

Nous vous adressons, Mesdames les Conseillères aux États, Messieurs les Conseillers aux États, nos salutations distinguées.



Dick Marty

Co-président du comité d'initiative



Monika Roth

Co-présidente du comité d'initiative



Michael **Baumann**, Pain pour le Prochain



Cécile **Bühlmann**, Greenpeace



Micheline **Calmy-Rey**, ancienne conseillère fédérale



Mark **Herkenrath**, Alliance Sud



Anne-Marie **Holenstein**, experte en politique de développement



Ion **Karagounis**, WWF Schweiz



Anton **Kurmann**, Mission mondiale des jésuites



Andreas **Missbach**, Public Eye



Caroline **Morel**, Ancienne directrice de SWISSAID



Giusep **Nay**, ancien juge fédéral



Peter **Niggli**, expert en politique de développement



Guido **Palazzo**, Professeur en éthique des entreprises



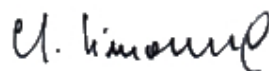
Jean-Luc **Pittet**, Terre des Hommes Suisse



Andreas **Rieger**, Union syndicale Suisse



Manon **Schick**, Amnesty International  
Suisse



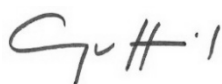
Chiara **Simoneschi-Cortesi**, ancienne  
conseillère nationale




Cornelio **Sommaruga**, Président honoraire  
de Caux



Eric **Sottas**, Action de Carême



Alec von **Graffenried**, maire de Berne



Florian **Wettstein**, Professeur d'éthique  
économique



Jacques **Zwahlen**, Entrepreneur